



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIÈRES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Jorge Vinicio Sosa Orantes, actuellement détenu à Calgary, est accusé d'avoir perpétré un massacre au Guatemala

Avocats sans frontières, l'avocat des victimes et un survivant d'un massacre demandent au gouvernement de ne pas laisser un citoyen Canadien accusé de crimes contre l'humanité échapper à la justice

Calgary, 28 novembre 2011 – Lors d'une conférence de presse ayant lieu aujourd'hui à Calgary, Avocats sans frontières Canada (ASFC), le Centre canadien pour la justice internationale, l'avocat guatémaltèque représentant les familles et victimes d'un massacre perpétré au Guatemala en 1982 et l'un des seuls survivants de ce massacre demandent au gouvernement du Canada de ne pas laisser monsieur Jorge Vinicio Sosa Orantes échapper à la justice. Ce citoyen canadien, qui possède également les citoyennetés canadienne et américaine, est actuellement détenu à Calgary. Il est accusé d'avoir participé au massacre de plus de 200 civils dans la communauté de Las Dos Erres au Guatemala en 1982.

Le 2 septembre 2011, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a jugé que monsieur Sosa Orantes pouvait être extradé vers les États-Unis où il est accusé de fraude en matière d'immigration. Cette extradition a récemment été autorisée par le ministère de la Justice. « *Or, monsieur Sosa Orantes doit faire face à la justice non pas pour une simple infraction aux lois d'immigration, mais pour les graves crimes contre l'humanité qu'il est accusé d'avoir commis*, explique Maître Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. *Il n'est malheureusement pas possible juridiquement de le faire aux États-Unis alors que le Canada peut enquêter et éventuellement déposer des accusations en vertu de la Loi sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité* ».

« *Entre le 6 et le 8 décembre 1982, les membres d'une unité spéciale de l'armée guatémaltèque sont entrés dans le village de Las Dos Erres où je vivais, ont extirpé les membres de la communauté de leur domicile pour les regrouper et, après avoir violé et torturé de nombreuses femmes et enfants, ont méthodiquement exécuté plus de 200 personnes. Il n'y a pratiquement que moi qui ai pu m'enfuir* », raconte monsieur Ramiro Osorio Cristales, qui était un jeune garçon à l'époque. Il est aujourd'hui citoyen canadien. « *J'espère vraiment que le Canada s'assurera que justice soit rendue dans ce cas* ».

Dans sa décision, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a jugé que « [Traduction libre] La preuve du massacre à Dos Erres démontre clairement que Sosa était présent et impliqué; qu'il a participé activement aux meurtres avec une masse, avec une arme à feu et une grenade. La preuve démontre aussi clairement qu'il était l'un des officiers commandants qui a pris la décision de massacrer 171 hommes, femmes et enfants. Il est difficile pour la Cour de comprendre des actes meurtriers de cruauté dépravée de

l'ampleur divulguée par la preuve. Une pareille conduite est criminelle dans n'importe quelle civilisation. »

« Le 2 août 2011, une cour guatémaltèque a rendu une décision historique par laquelle quatre ex-militaires ont été déclarés coupables de crimes contre l'humanité et condamnés à plus de 6 000 ans de prison chacun pour leur participation au massacre de Las Dos Erres », a expliqué Edgar Fernando Pérez Archila, l'avocat qui a représenté les familles des victimes dans le dossier guatémaltèque. « Aujourd'hui, les familles veulent que justice soit faite pour les accusations de crimes contre l'humanité qui pèsent contre monsieur Sosa Orantes, pas seulement pour une infraction aux lois d'immigration, et leur souhait est qu'il soit jugé au Canada, où il est actuellement détenu et où réside l'un des seuls survivants », a-t-il poursuivi.

« Nous espérons que le ministère de la Justice reconsidérera sa décision d'extrader monsieur Sosa Orantes aux États-Unis et demandera plutôt à la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre d'enquêter sur ce cas et d'éventuellement déposer des accusations », a ajouté Maître Paradis. « Alternativement, le ministère de la Justice pourrait demander aux États-Unis des garanties à l'effet que monsieur Sosa Orantes sera extradé au Guatemala ou au Canada pour faire face aux accusation les plus graves une fois qu'il aura été condamné et qu'il aura purgé sa peine aux États-Unis. La lutte contre l'impunité pour le pire type de crime qui soit l'exige », a conclu Maître Paradis.

Messieurs Paradis, Pérez et Osorio seront à Calgary, Ottawa, Montréal et Québec cette semaine afin de sensibiliser et d'informer la communauté juridique et le public canadien à propos du massacre de Las Dos Erres et du cas Sosa Orantes.

À propos d'Avocats sans frontières Canada : ASFC est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. Au Guatemala, ASFC travaille à renforcer la représentation juridique des victimes dans les cas emblématiques de violation des droits humains. Les récentes avancées dans le dossier judiciaire guatémaltèque relatif au massacre de Las Dos Erres peuvent être attribués au courage des tribunaux guatémaltèque et au travail des familles des personnes tuées dans le massacre, de la société civile et des procureurs de l'État, de même que des avocats de droits humains dont le travail est activement appuyé par ASFC grâce à la contribution du ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS

- CALGARY** **Mardi, 29 novembre 2011, 14h00**
The moot court room #2370 (Murray Fraser Hall)
University of Calgary, 2500 University Dr. NW
- OTTAWA :** **Mercredi 30 novembre 2011, 8h30**
Université d'Ottawa

Salle 202, Pavillon Fauteux, 57, rue Louis-Pasteur

MONTRÉAL : **Jeudi 1^{er} décembre 2011, 17h00**
Université du Québec à Montréal
Salle A-1715, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est

QUÉBEC : **Vendredi 2 décembre 2011, 11h30**
Université Laval
Salle 2413, Pavillon Charles-de-Koninck, 1030, rue des Sciences-
Humaines

INFORMATION : *Geneviève Villeneuve-Patry*
Coordonnatrice communications
Avocats sans frontières Canada
418 907-2607 poste 107
communications@asfcanada.ca